

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06/3/2023	Q	1	15000	DR. D. S. DE GANNE Fatimé DECIDE DE LA SALLE Senthalai - CASA Date : 06/03/2023 1er étage Signature : 5.U2 et U521

#### **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<b>PHARMACIE-FADILA-CASABLANCA</b> Mme FILALI GUENNOUN Ibtissam 226, Boulevard Al Jou Salmia 2 - Casablanca Tél.: 05 22 38 01 47	<u>06.10.23</u>	<b>553,00</b>

#### • ANALYSES - RADIOGRAPHIES

#### AUXiliaires MÉDICAUX

Cachet et signature du praticien	Date des Seins	Nombre	Montant détaillé des Honoraires
MEDECINE GENERALE Dr Abdellah Sennaji 15, rue El Faraj - 1er étage CASA TÉL. : 0529 81 15 02 ET 0529 81 15 96	12/23 F 9 24 2023	PC 345, AV MEDECINE GENERALE Dr Abdellah Sennaji 15, rue El Faraj - 1er étage CASA TÉL. : 0529 81 15 02 ET 0529 81 15 96 10.31 €	IV

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
633412	21433552
0000000	00000000
0000000	00000000
633411	11433553

#### **(Création, remont, adjonction)**

B

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. ZOURGANNE Fatima  
MEDECINE GÉNÉRALE  
Certificat de Planification Familiale

(D I U)  
Ex. Médecin Chef du Centre  
de Santé Ibnou Tofail  
345, bd Abdellah Senhaji  
hay Elfarah, 1er étage  
Tél.: 05 22 81 15 02  
Casablanca

Casablanca, le 26/03/2023

الدكتور زرkan فاطمة  
الطب العام  
شهادة في تنظيم الأسرة  
(تركيب اللوب)  
الطبية الرئيسية سابقاً للمركز  
الصحي ابن طفيل  
345، شارع عبد الله الصنهاجي  
حي الفرح - المطابق الأول  
هاتف: 05 22 81 15 02  
الدار البيضاء

168,20  
+ 126,30

11 Auftrag 02/02

PHARMACIE FADILA-CASABLANCA  
Mme FILALI GUENNOUN Ibtissam

226, Boulevard Al Jouline  
Salma 2 - Casablanca  
Tél.: 05 22 38 01 47  
ICE : 002115854000092  
IN.PE : 092004504

140,00

553,00

11 Deko Nekofokel

11/see

Netecospayl

1 cephalopdy artw

11 ord 2 emp (BS6)

1 feline or feey

1 feline au caechel

PPU: 168,20 DH  
LOT: 650353  
PER: 08/24

PPU: 126,30 DH  
LOT: 650795  
PER: 08/24

GL0293  
02/2027  
P.P.V:37DH70

METEOSPASMYL® B 20 caps-molles  
Alvérine citrate 60 mg / Siméticone 300 mg

P.P.V.: 40,40 DH

Distribué par COOPER PHARMA  
41, rue Mohamed Diouri - Casablanca

6 118001 100293

6 118001 100293

Alvérine citrate 60 mg / Siméticone 300 mg  
P.P.V.: 40,40 DH

Distribué par COOPER PHARMA

LOT: 201160  
PER: 04-2023  
PPV: 140,00DH